



VACANCES ADAPTÉES SÉJOURS ADULTES HIVER 2023



CAP PICARDIE VACANCES ADAPTEES

CAP PICARDIE EST UNE ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901.

ELLE A ETE CREEE PAR DES PROFESSIONNELS QUI ONT ACQUIS PAR LA PRATIQUE UNE LONGUE EXPERIENCE DES VACANCES ADAPTEES.

NOS OBJECTIFS :

- OPTIMISER LE TEMPS DE VACANCES AVEC LES POSSIBILITES ET LES DESIRS DES VACANCIERS.
- UTILISER LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE LES VACANCES POUR L'INTEGRATION.
- AVOIR A L'ESPRIT QU'IL FAUT LEUR GARANTIR DES SEJOURS DYNAMIQUES ET ATTRAYANTS EN RESTANT DANS LE CADRE DE LEUR BUDGET.

LA CAPACITE D'ACCUEIL DE NOS SEJOURS VARIE DE 7 À 36 VACANCIERS.

NOTRE ENCADREMENT SE COMPOSE DE PERSONNEL DIPLÔMES POUR LE POSTE DE DIRECTION, DE MONITEURS EDUCATEURS ET D'ETUDIANTS EN SCIENCES HUMAINES, EXPERIMENTES DANS LES SEJOURS DE VACANCES ADAPTEES. NOS TARIFS, TRÈS ETUDIES, SONT CALCULES AU PRIX DE REVIENT POUR UNE PRESTATION DE QUALITE.

LE CHOIX DU SEJOUR :

IL DOIT ETRE EFFECTUE COMPTE TENU DES INDICATIONS PORTES POUR CHAQUE SEJOUR. PAR EXPERIENCE, NOUS SAVONS QUE LA CONSTITUTION DE GROUPES HOMOGENES EST LE FACTEUR INDISPENSABLE A LA REUSSITE DES SEJOURS.

AFIN DE VOUS FACILITER LA TÂCHE POUR EFFECTUER VOTRE CHOIX, AIDEZ-VOUS DE LA FICHE D'AUTONOMIE INCLUSE DANS CE CATALOGUE. EN CAS DE DOUTE, CONTACTEZ-NOUS. NOUS POUVONS VOUS RENCONTRER CHEZ VOUS POUR PARLER DE VOS PROJETS RECIPROQUES ET COMPLEMENTAIRES.

COMPOSITION DU BUREAU

Président: Durringer Gabriel
Secrétaire: GosseLin Daniel
Trésorier: Dumont Laurence

LES PERMANENTS

Directeur: Lamand Laurent
Directeur Adjoint: Lamand Maurice
Responsable Logistique: Joly Thierry
Responsable Administratif: Marine Boudra

ASSOCIATION LOI 1901
PARUTION JOURNAL OFFICIEL LE
21/02/1990 : N°4 703 276
URSSAF CREIL-60188342101
Agrément Vacances Adaptées
Organisées renouvelé 202007

Madame, Mademoiselle, Monsieur, et Chers et Chères Adhérent (es)

Notre équipe est heureuse de vous présenter sa nouvelle brochure hiver 2023. Nous tenons à vous remercier pour la confiance que vous nous accordez par vos inscriptions toujours aussi régulières depuis plus de 29 ans. Cette confiance nous permet de croire que vous appréciez nos séjours et prestations organisés par l'association.

Une large partie de notre personnel de l'hiver 2022 assurera les responsabilités et l'animation de nos séjours.

NOS 3 FORMULES D'ACCUEIL :

- **Formule 1** : Nous proposons 3 lieux en groupe de 35 vacanciers dans des maisons très spacieuses et confortables où tout est pris en charge par le personnel encadrant.
- **Formule 2** : 3 lieux en groupe de 7 et 14 vacanciers en gîte de type familial ou de moyenne capacité où vous participerez au déroulement du séjour.

LES DATES DE SEJOURS :

Nos séjours de 11 jours se dérouleront du :
Vendredi 23 Décembre 2023 au Lundi 2 Janvier 2024

Pour les sorties et les loisirs extérieurs, nos groupes seront limités à 7 vacanciers et 2 animateurs pour une meilleure intégration.

Nous proposons des places couples dans certains séjours. Les couples ont bien leur chambre personnelle. Dans certains gîtes, ils auront un lit double. Cependant sur nos séjours en maison familiale (séjours de 36 vacanciers), ils auront 2 lits individuels côte à côte.

Nous vous rappelons qu'en raison du succès que rencontrent nos séjours, il est préférable de réserver entre le 10 Septembre au 15 Octobre, pour que nous puissions satisfaire votre demande en matière de lieu.

NOS PRIX COMPRENNENT :

- L'hébergement • La restauration • L'encadrement • Les transports (sauf cas particulier) • Les activités • Les excursions programmées • L'assurance responsabilité civile et rapatriement

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Les dépenses à caractère personnel • Les dépenses à caractère médical inhérentes au vacancier

- **L'assurance annulation et interruption**

Nos prix de séjour n'incluent plus l'assurance ANNULATION.

Vous devez la souscrire auprès d'un assureur par vous même au moment de l'inscription si vous en souhaitez une.

L'assurance INTERRUPTION de séjour devra être uniquement contractée par vos soins si vous souhaitez être remboursé.

Cap Picardie et toute son équipe reste à votre disposition pour vous orienter et vous conseiller dans votre choix de séjour. Nous vous souhaitons de belles et agréables vacances.

Laurent Lamand
Directeur et toute l'équipe de CAP PICARDIE
Vacances Adaptées.



L'association CAP PICARDIE se réserve le droit d'annuler une inscription si l'autonomie du vacancier n'est pas adaptée au séjour choisi.



SOMMAIRE

Page 2	CAP PICARDIE Vacances Adaptées
Page 3	Edito

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Page 5	L'Inscription
Page 6	Païement de séjour / Argent de poche / Note aux familles et Foyers
Page 7	Evaluer l'Autonomie / Info Départ / Note aux familles et Foyers
Page 8	Les Transports
Page 9	Les Lieux
Page 10	Notre organisation
Page 11	Conseils pratiques pour le départ
Page 12	Comprendre notre catalogue

SÉJOURS

Page 14	Cruseilles
Page 15	La Vancelle
Page 16	Margencel
Page 17	Sallanches
Page 18	St Pierre Eglise
Page 19	Xonrupt - Longemer

LE DOSSIER

Pages 20 à 24	Feuillet 1 à 5 : Dossier d'Inscription
Page 25	Santé - Médication
Pages 26 à 27	Soins Infirmiers durant le séjour
Pages 28	Aide aux projets
Pages 29 à 30	Conditions Générales de Vente

L'INSCRIPTION

La procédure d'inscription pour être sûr de bénéficier d'une place dans le séjour de votre choix est la suivante :

1. Réserver par téléphone
2. Confirmer par courrier ou par mail dans la journée suivant votre appel
3. Nous vous faisons parvenir un bon de réservation à nous retourner signé et corrigé si nécessaire
4. Finaliser par l'envoi du dossier à la fin du catalogue.
Ainsi que les arrhes (**30% du prix de séjour**) + l'argent de poche par deux virements ou chèques séparés.

L'INSCRIPTION PAR COURRIER

De plus, pour une prise en charge de qualité, veuillez remplir le dossier d'inscription avec transparence. Dans les 15 jours ouvrables (3 semaines) pour une réservation définitive

L'inscription doit comprendre :

- Le dossier d'inscription (présent dans ce catalogue)
- Rapport de comportement
- 1 photo d'identité de l'année en cours (à nous mailer format jpeg, bmp, gif,png....)
- Soins infirmiers pendant le séjour
- Le feuillet Santé-Médication

Les ORIGINALS des attestations :

- Sécurité sociale
- Mutuelle
- Des dernières ordonnances
- Carte d'invalidité.

Tout dossier non reçu 45 jours avant le départ libère la place réservée.



529 RUE DE L'EMPIRE
60600 AGNETZ
03.44.50.68.31
DIRECTEUR MR LAMAND LAURENT
06.80.22.45.21

PAIEMENT DU SÉJOUR

Le solde est à envoyer au plus tard **1 mois avant le début du séjour**.

Si le vacancier rencontre des problèmes de paiement, notre secrétariat se tient à votre disposition pour mettre en place un paiement échelonné.

Les règlements de séjour se font :

Par chèque libellé à l'ordre de CAP PICARDIE à envoyer à l'adresse suivante :

• CAP PICARDIE-529 Rue de l'Empire-60600 AGNETZ

Par virement sur notre compte :



Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

16275	20800	08101776971	96	CE HAUTS DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/ric</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1627	5208	0008	1017	7697	196
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	6	2	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte ASS CAP PICARDIE
529 RUE DE L EMPIRE
60600 AGNETZ

CENTRE AFFAIRES BEAUVAIS
8 RUE VADE
80064 AMIENS CEDEX 9
TEL : 09.84.98.10.10

Nos prix prennent en compte : l'hébergement, le transport (minibus+car), la restauration, les activités et visites.

Ne sont pas prévues : les dépenses personnelles (souvenirs, cartes, boissons en extérieur...), l'assurance annulation et interruption.

ARGENT DE POCHE

L'argent de poche concerne les dépenses personnelles (cadeaux pour la famille, cartes, souvenirs, tabac, pot à l'extérieur...)

Nous recommandons une somme d'environ **30 € par semaine de séjour**. Merci de corriger en conséquence si le vacancier est fumeur.

**L'argent de poche est à verser en même temps que les arrhes à l'inscription.
Par virement séparé (Recommander 30€ par semaine).**

En effet, malgré une date limite, nous nous apercevons que 1 vacancier sur 4 se retrouve sans argent de poche sur son séjour ce qui est dommageable pour ce dernier. Pour les vacanciers moyennement ou peu autonomes qui ne gèrent pas seul leur argent, nous vous conseillons de nous envoyer par chèque, virement ou mandat les sommes allouées à l'inscription. Elles seront gérées par les responsables des séjours en fonction des besoins de chaque vacancier et selon vos recommandations.

Toute somme dépensée sera justifiée au retour par une feuille gestion argent de poche (justificatif à partir de 10 euros).

Les vacanciers plus autonomes pourront aussi s'ils le désirent confier leur argent aux responsables de séjour qui le garderont sous leur responsabilité.

Nous ne pourrions être tenus responsables de la perte d'argent qui ne nous aura pas été confiée avant le départ.

Nos équipes d'encadrement ne pourront pas accepter d'argent le jour du départ. L'argent confié au vacancier ce jour sera sous sa seule responsabilité durant le transport.



AUCUNE ESPÈCE DANS LA VALISE OU SAC À DOS !



EVALUER L'AUTONOMIE

Nous souhaitons particulièrement constituer des groupes les plus homogènes possible pour ne pas pénaliser certains par rapport aux autres durant le séjour.

C'est pourquoi nous distinguons trois catégories :

1° PERSONNE AUTONOME

Ces vacanciers s'assument seuls au point de vue des actes de la vie quotidienne : ils se lavent seuls, s'habillent seuls, gèrent leur linge et leur argent...).

Ils vivent souvent seuls en appartement et sont suivis par leur famille ou un service d'accompagnement.

Notre encadrement interviendra discrètement

2° PERSONNE DE MOYENNE AUTONOMIE

Ces vacanciers sont relativement autonomes dans les actes de la vie quotidienne mais ont besoin d'une aide dans certaines démarches.

Ils doivent être accompagnés, peuvent sortir seuls ou non, gèrent ou non leur argent de poche. Ce sont des personnes vivant en foyer et/ou travaillant en ESAT.

3° PERSONNE DE FAIBLE AUTONOMIE

Ces vacanciers ont besoin d'une aide individuelle constante, ils sont peu ou pas autonomes dans les actes de la vie quotidienne.

Ils doivent être particulièrement surveillés, ne doivent pas sortir seuls. Ils ne gèrent pas leur argent de poche.

Nous vous remercions de remplir la fiche d'inscription, le rapport de comportement et le document SANTE/MEDICATION le plus exactement et sincèrement possible.

OBLIGATOIRE NOUS JOINDRE EGALEMENT UN RAPPORT DE COMPORTEMENT, ou DE SITUATION, ou NOTE DE SYNTHESE, DACTYLOGRAPHIE.

Plus nous en saurons sur nos vacanciers, mieux les séjours leur seront adaptés avec des activités qui leur plaisent.



L'ASSOCIATION CAP PICARDIE SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER UNE INSCRIPTION SI L'AUTONOMIE DU VACANCIER N'EST PAS ADAPTÉE AU SÉJOUR CHOISI.



INFO DÉPART

Environ 1 mois avant le départ, vous recevrez les documents suivants :

- Les infos départs c'est-à-dire la date, l'heure et l'adresse de départ et de retour (il arrive que le lieu de départ ne soit pas le même pour le retour)
- Les adresses d'hébergement
- La fiche vêtue
- Les consignes de départ

NOTE AUX FAMILLES ET FOYERS

A la suite du décret n°2005-1759 du 29 Décembre 2005 relatif à l'agrément « Vacances Adaptées Organisées » complété par la circulaire n°DGAS/SD3/2006/190 du 28 Avril 2006, les organismes de vacances adaptées se doivent d'obtenir un agrément auprès de la préfecture de région.

Notre numéro d'agrément est le : 2015-03 VAO PH

Nous sommes aussi immatriculés au registre ATOUT France sous le numéro IM060120007

LES TRANSPORTS

Nous proposons une prise en charge individualisée en car au sein de votre établissement à **partir de 15 vacanciers minimum** et sur une même date de départ. Nous vous prions de bien vouloir veiller à ce que le vacancier soit capable d'emprunter ces transports en fonction de sa fatigabilité, de son état de santé et pathologies associées. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité.

Merci de nous en informer dès l'inscription pour l'organisation de nos lignes de transport.

POUR LES SÉJOURS DE 28 JOURS:

Aller : Vendredi 23 décembre

Retour : Lundi 2 janvier

TRANSPORT PRÉVUS : Ramassage à partir de 15 personnes

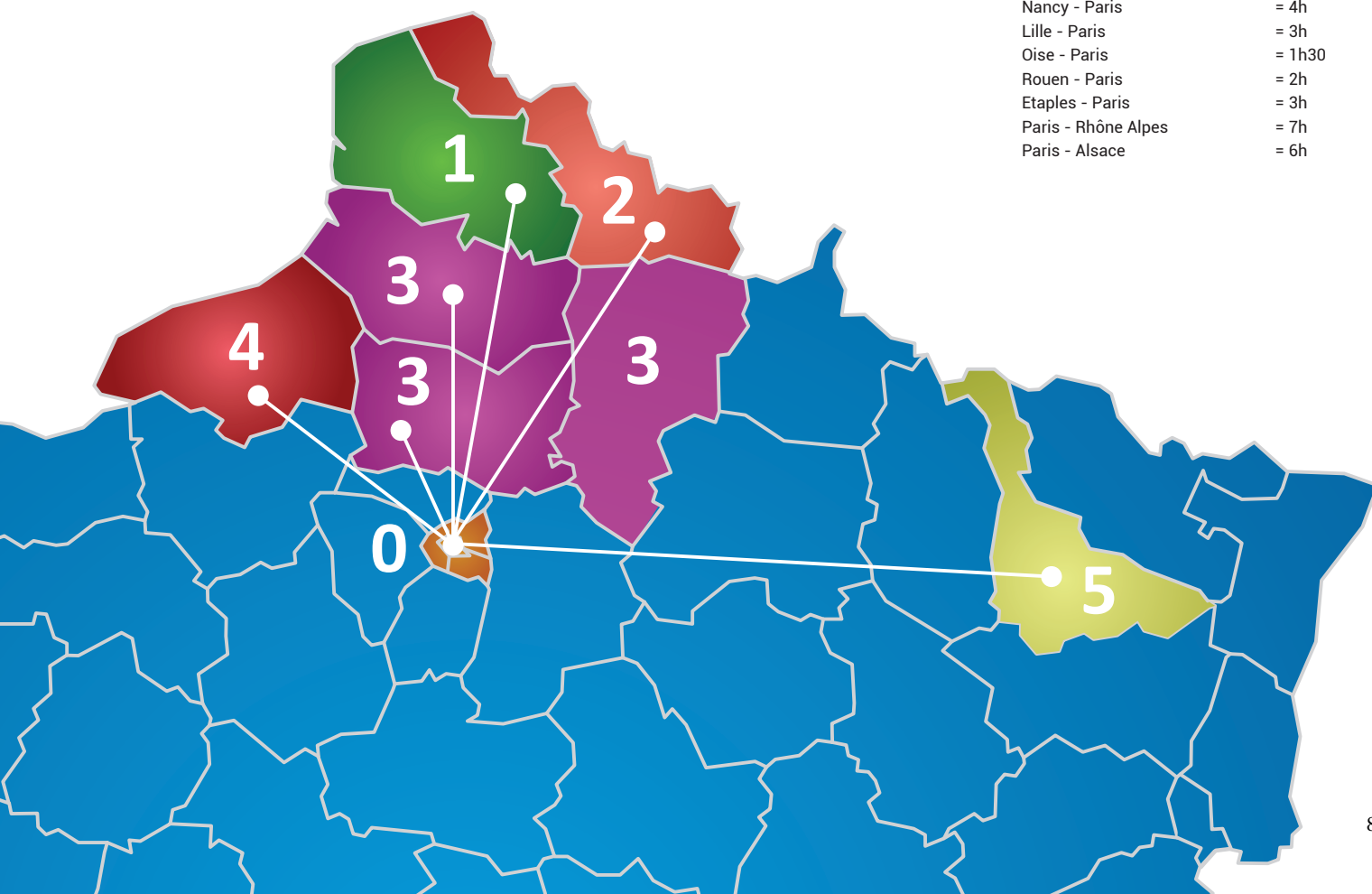
NR	RÉGION	VILLE	DP	LIEU
0	ÎLE DE FRANCE	PARIS	75	Stade de France
1	PAS-DE-CALAIS	TILLOY LES MOFFLAINES	62	PARKING SALLE POLYVALENTE, AVENUE CHARLES DE GAULLE
2	NORD	LILLE	59	Rue Charles Debierre
2	NORD	VALENCIENNES	59	Place Poterne
3	PICARDIE	SAINT QUENTIN	60	Péage sortie 10
3	PICARDIE	CIRES LE MELLO (LE TILLET)	60	Foyer le Verger
3	PICARDIE	SENLIS	60	Parking ancienne gare SNCF
3	PICARDIE	AMIENS	80	Mégacité - Rond point de la Licorne
4	NORMANDIE	ROUEN		Place Boulingrin
5	LORRAINE	LUNÉVILLE, NANCY	54	Parking Gare SNCF

Pour d'autres lieux de départ, n'hésitez pas à nous consulter.

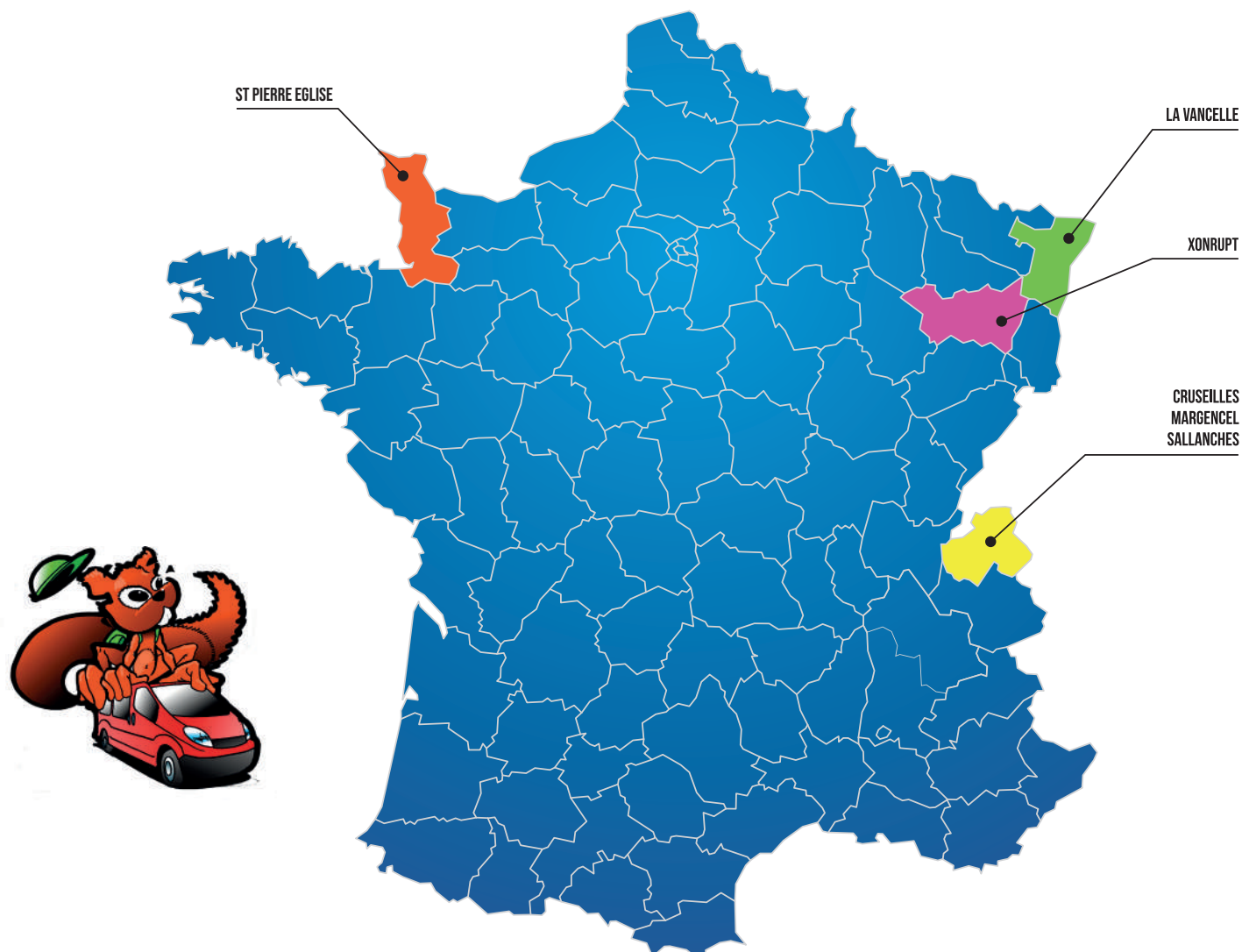
TEMPS DE TRAJET

Exemple : Lille - Paris - Haute Savoie = 9h

	3h	6h	
Nancy - Paris			= 4h
Lille - Paris			= 3h
Oise - Paris			= 1h30
Rouen - Paris			= 2h
Etaples - Paris			= 3h
Paris - Rhône Alpes			= 7h
Paris - Alsace			= 6h



LES LIEUX



A LA FATIGABILITÉ DE VOS VACANCIERS LE TEMPS DU TRAJET EST TRÈS IMPORTANT DANS LE CHOIX DU SÉJOUR. NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE TEMPS DE TRANSPORT EN «CAR GRAND TOURISME» QUI PEUT S'AVÉRER LONG POUR CERTAINES DESTINATIONS

Nous vous prions de bien vouloir veiller à ce que le vacancier soit capable d'emprunter ces transports en fonction de sa fatigabilité, de son état de santé et pathologies associées. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité.

Les transports se font par Car depuis tous les lieux de départ avant Paris (Gare SNCF, foyers...) Les trajets se déroulent en 2 temps :

1° Les vacanciers sont pris en charge au lieu de départ le plus proche de leur lieu de résidence (possibilité de passage dans un foyer si plus de 15 personnes inscrites. Pour cela, merci de le préciser impérativement au moment des inscriptions). C'est un départ pour tous les séjours d'un même lieu. Ensuite, les cars se rassemblent au point de rendez-vous central en région parisienne. Ils restent sur place environ 2 heures ce qui permet aux vacanciers (et chauffeurs, pause obligatoire) de faire une longue pause pour prendre leur repas du midi et leur traitement dans le calme et sans précipitation.

2° Une fois leur repas terminé, les vacanciers rejoignent leur car de destination de séjour ou leur minibus (séjours de 7 et 14 vacanciers) Vous recevrez toutes les informations concernant le lieu et l'horaire de départ au plus tard 1 mois avant le départ. N'hésitez pas à nous contacter si le lieu proposé ne vous convenait pas.

ORGANISATION MEDICALE



LE SUIVI MEDICAL

Durant le séjour

L'Association demande la mise en place d'un système de piluliers jetables.

Nous demandons aux établissements médico-sociaux (ou famille) de préparer les traitements pour la durée du séjour avec le nombre de piluliers pré remplis par l'infirmière du foyer ou le pharmacien, car nos équipes ne sont pas habilitée à les préparer eux même.

Ces piluliers sont déposés dans un endroit fermé à clé durant le séjour.

L'association vous demande l'ordonnance la plus récente au foyer (ou parent) avant le début du séjour. Si changement nous vous demandons de nous envoyer/mailler l'ordonnance la plus récente.

Les traitements sont distribués par le directeur ou une personne et contrôlée par ce dernier.

La prise du traitement ainsi que l'heure sont inscrites dans un tableau de prise de traitement journalier.

Frais Médicaux durant le Séjour :

L'Association ne demandant pas les Cartes Vitales des vacanciers, nous avançons les frais de médecin, pharmacien, infirmières...

Au retour, nous vous envoyons la photocopie des feuilles de soins et nous vous demandons le remboursement de la somme avancée.

Le jour du Départ

Pour la journée de transport, nous vous demandons pour les vacanciers prenant un traitement de nous fournir 2 enveloppes (1 pour le midi et 1 pour le soir) contenant le traitement de la journée.

Merci de bien vouloir préciser les noms et prénoms du vacancier concerné, le nom de son séjour ainsi que l'heure de prise.

Si l'état de santé du vacancier nécessite l'intervention d'une infirmière le jour du départ ou du retour, merci d'en informer l'Association au plus tôt afin de mettre en place sa prise en charge.

Après réception du remboursement, nous vous envoyons les feuilles de soins originales.

LA VALISE

S'il vous plaît, veuillez

RASSEMBLER TOUS VOS EFFETS PERSONNELS DANS UN SEUL BAGAGE
(car les soutes des cars ne sont pas extensibles...)

Le linge doit être étiqueté

La valise sera munie d'une étiquette indiquant le nom et le prénom du vacancier, son établissement et le lieu de séjour.

Etiquette donnée le jour du départ.

Merci de bien vouloir enlever les étiquettes concernant un séjour précédent.



DIVERS

Pensez à assurer l'appareillage buccal, auditif, etc., les vêtements ; cette assurance se contracte personnellement.

Si vous avez des informations à transmettre au Responsable du séjour, vous devez le faire par écrit et l'adresser à CAP PICARDIE, courrier qui sera joint au dossier d'inscription; les animateurs qui réceptionnent les vacanciers ne sont pas les même que ceux sur place le jour du départ.

POCHETTE TISSU POUR RETOUR DOCUMENTS VACANCIERS

Nous rappelons pour les parents et pour vos équipes éducatives que vous trouverez **AU RETOUR** dans une pochette en tissu dans la valise du vacancier :

- Gestion de l'Argent de Poche accompagné du chèque de solde éventuel
- Fiche Synthèse
- Activités
- Éventuellement la fiche de F.M.R Frais Médicaux Remboursables avec les copies des feuilles de soins à faire parvenir au tuteur.



CONSEILS PRATIQUES POUR LE DÉPART

LES MEDICAMENTS

- Pour le jour du départ, mettre les médicaments du midi et du soir dans deux enveloppes distinctes. Noter le nom et le séjour du vacancier dessus.
- En cas de traitement médical, fournir l'ordonnance DACTYLOGRAPHIÉE ou sa photocopie jointe au traitement dans la valise.
- Mettre **IMPERATIVEMENT** le nombre de piluliers hebdomadaires (jetables ou non) nécessaires à la durée du séjour **DANS LA VALISE** (et non à l'extérieur).



DIABETE

Si le vacancier est diabétique, vous devez impérativement nous contacter à la rédaction du document SANTE MEDICATION pour que l'on convienne ensemble du protocole à mettre en place. (notamment pour le jour de départ)

SOINS INFIRMIERS DURANT LE SÉJOUR

Si l'un de vos résidents a besoin de soins infirmiers quotidiens durant le séjour et/ou le jour de l'arrivée, merci de vous mettre en contact avec une infirmière pour prendre les rendez vous nécessaires.

Ensuite, merci de remplir l'imprimé « SOINS INFIRMIERS DURANT LE SEJOUR » en page 4 du dossier d'inscription

Sur cet imprimé vous communiquerez :

- Dates
- Heures
- Coordonnées du professionnel (infirmier ou autre) : un numéro de mobile est impératif

Ces coordonnées et renseignements sont nécessaires afin de prévenir en cas de retard le jour de l'arrivée si des soins sont prévus ce jour.

PILULIERS JETABLES

Nous fonctionnons avec des piluliers jetables.

Le système mis en place est le suivant :

LA PRÉPARATION DES PILULIERS INCOMBE À UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ HABILITÉ (MÉDECIN, PHARMACIEN, INFIRMIER).

Il s'agit d'assurer la sécurité sanitaire des personnes dont nous avons la responsabilité durant le séjour. Nous devons appréhender ensemble cette responsabilité.

La distribution sera contrôlée par un système de fiches internes de prise du traitement

Pour le séjour

- * Juillet 1 pilulier hebdomadaire préparé par semaine (28,29, 30, 31)
- * Août 1 pilulier hebdomadaire préparé par semaine (32, 33, 34, 35)

Mettez IMPERATIVEMENT le nombre de piluliers hebdomadaires (jetables ou non) nécessaires à la durée du séjour DANS LA VALISE (et non à l'extérieur).

Vous pouvez vous mettre en contact avec :

MAD Dose, Groupe MLS Technologie
542 avenue Franklin Delano Roosevelt - ZIA
62400 BETHUNE
Tél. : 03.21.56.29.30
Fax : 03.21.56.44.07
Mail : mad-dose@orange.fr



Ceci n'est qu'une suggestion. Vous pouvez choisir le fournisseur ou pharmacien qui vous convient

COMPRENDRE NOTRE CATALOGUE



**PRÉSENCE D'UN CAR POUR LE
TRANSPORT AU LIEU DE VACANCE**



PAS D'ACCUEIL DE DEAMBULATEUR



**PRÉSENCE D'UN MINIBUS POUR
LES EXCURSIONS**



PAS D'ACCUEIL DE FAUTEUIL



POSSIBILITÉ D'ACCUEIL DE COUPLE



**PRÉSENCE D'ESCALIER SUR
LE LIEU DE VACANCE**



PRÉSENCE D'UN RESPONSABLE



PRÉSENCE D'UN CUISINIER



NOMBRE DE VACANCIERS



MOYENNE AUTONOMIE



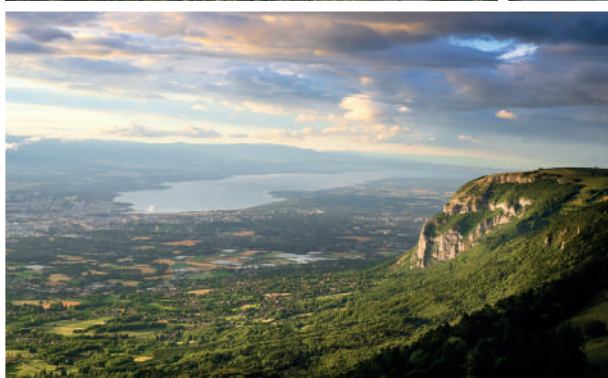
BONNE AUTONOMIE



NOMBRE D'ANIMATEURS

NOS SÉJOURS CAP PICARDIE





1440€

DÉCEMBRE 11 JOURS

Prix de journée Moyen 127

Du Samedi 23 décembre 2023

Au Lundi 2 janvier 2024



35 VACANCIERS



1 RESPONSABLE



1 CUISINIER



9 ANIMATEURS

DE 20 À 65 ANS

ACTIVITÉS POSSIBLES :

- Découverte de la région entre le Mont Salève et le massif de la Mandallaz
- Cinéma à Cruseilles
- Préparation des deux réveillons
- Centre Aquatique
- Patinoire à Annecy
- Musées
- Réveillons de Noël et du Nouvel An
- Shopping à Annecy
- Ski de fond ou Alpin
- ballades en raquette
- Shopping à Annecy et Genève
- Veillées dansantes

SITUATION :

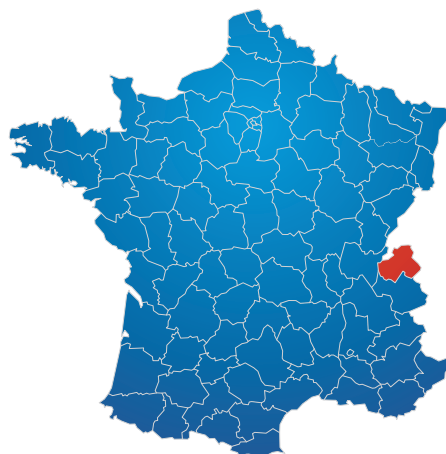
Cruseilles est un bourg de 4.000 habitants a une altitude de 783 mètres entre Genève et Annecy, au pied du Mont Salève d'où le point de vue panoramique est exceptionnel. Tous commerces.

DESCRIPTION DU LIEU :

Notre hébergement se compose de 3 unités avec un complexe restauration self service, et de deux hébergements distincts pour 55 personnes. Un grand espace à 200 mètres du centre ville.

TEMPS DE TRAJET :

Depuis Paris = 6H30



PRÉSENCE D'ESCALIERS



SITUATION :

La Vancelle est un petit village dans le bas rhin en Alsace, situé entre le val de Lièpure et le val de Villé. Le calme y est assuré au pied de la moyenne montagne brisée. Pour accéder aux commerces il faut se rendre à Lièpure ou à Sélestat en voiture.

DESCRIPTION DU LIEU :

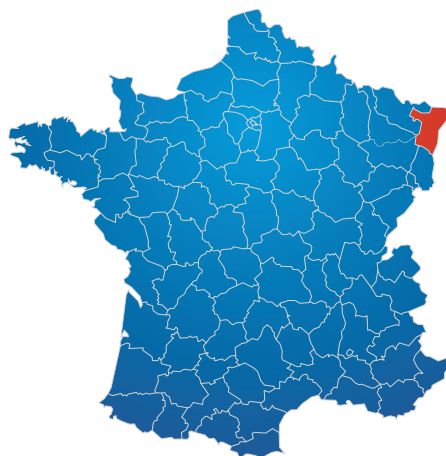
Le gîte est très spacieux et composé de 2 grandes salles, on y trouve 10 chambres pour 2 ou 3 personnes. Une cuisine bien équipée et la salle à manger.

ACTIVITÉS POSSIBLES :

- La Volerie des Aigles à Kintzheim
- Découverte de l'Artisanat
- Visite du Château du Haut Koenisbourg
- L'Écomusée d'Alsace à Ungersheim
- Réveillons de Noël et du Nouvel An
- Souhails des vacanciers
- Veillées
- Cinéma
- Préparation des deux réveillons
- Marchés de Noël
- Visites des ville typiques d'Alsace Barr, Obernai, Strasbourg, Colmar...

TEMPS DE TRAJET :

Depuis Paris = 5H30



1440€

DÉCEMBRE 11 JOURS

Prix de journée Moyen 129

Du Samedi 23 décembre 2023

Au Lundi 2 janvier 2024



14 VACANCIERS



1 RESPONSABLE



3 ANIMATEUR

DE 20 À 65 ANS



**PRÉSENCE D'ESCALIERS
MARCHES ÉTROITES**



1440€

DÉCEMBRE 11 JOURS

Prix de journée Moyen 127

Du Samedi 23 décembre 2023

Au Lundi 2 janvier 2024



35 VACANCIERS



1 RESPONSABLE



1 CUISINIER



9 ANIMATEURS

DE 20 À 65 ANS

ACTIVITÉS POSSIBLES :

- Luge, Raquette sur place
- Préparation des deux réveillons
- Station de BERNEX sous la dent d'Oche
- Station de Ski Hirmentaz
- Sortie Shopping
- Réveillons de Noel et du Nouvel An
- Ballade au Lac Léman
- Cinéma, Piscine

SITUATION :

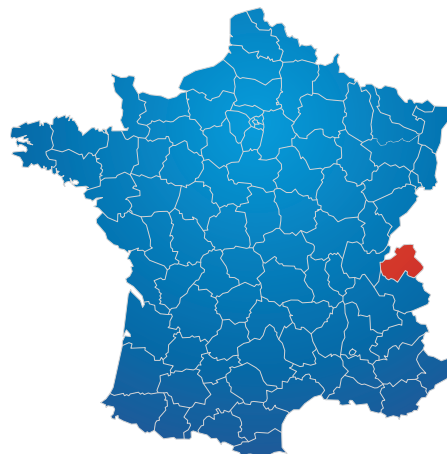
Margencel est une commune rurale de 1500 habitants, au coeur du Chablais qui jouxte Thonon les Bains Ce village, constitué de nombreux hameaux, se situe sur la moraine sud du Lac Léman, qui en fait un site privilégié, entre le Lac Léman et les Préalpes. Tous commerces

DESCRIPTION DU LIEU :

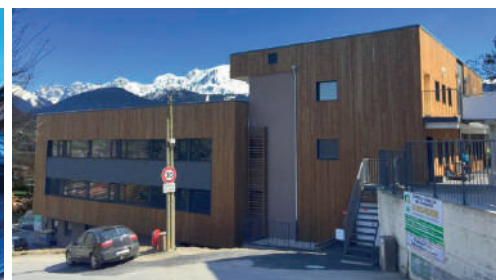
La Maison Familiale met à notre disposition le bâtiment abritant les chambres ainsi que le bâtiment où se trouvent la cuisine et la salle à manger. La cuisine est entièrement équipée par du matériel neuf et aux normes d'accueil de groupes. Une salle télé, deux tables de Ping-pong ainsi que 2 Baby-foot sont disponibles. Les chambres sont individuelles ou doubles. Chaque chambre est équipée d'une salle de bain comprenant toilettes, lavabo et douche

TEMPS DE TRAJET :

Depuis Paris = 6H30



PRÉSENCE D'ESCALIERS



SITUATION :

Sallanches est situé dans la haute vallée de l'Arve aux portes du Mont Blanc près des stations de Combloux (10 km) et Megève (13 km) à une altitude de 551 mètres en Rhône-Alpes

DESCRIPTION DU LIEU :

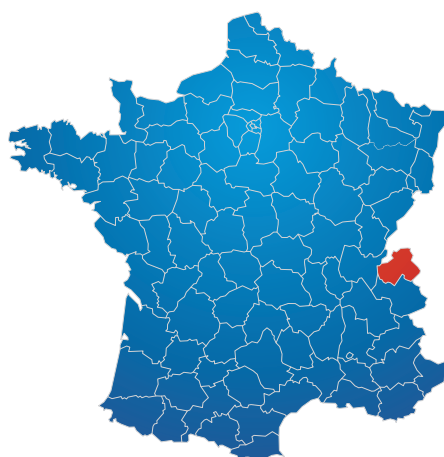
Notre hébergement se compose de 22 chambres de 2, 1 salle de détente et 2 salles à manger. Accès à l'étage par un escalier (pas de fauteuil roulant) Située à la sortie de la ville, les commerces sont à 10 minutes à pied, à 200 mètres.

ACTIVITÉS POSSIBLES :

- Ski de fond, ski alpin la station de Combloux ou Cordon
- Préparation des deux réveillons
- Luge
- Descente aux flambeaux
- Ballade à traîneaux à cheval à Megève
- Visite en ville du musée dans le château de Sallanches
- Réveillons de Noël et du Nouvel An
- Piscine
- Cinéma
- Patinoire
- Shopping à Megève
- Veillées
- Soirées dansantes

TEMPS DE TRAJET :

Depuis Paris = 6H30



1440€

DÉCEMBRE 11 JOURS

Prix de journée Moyen 127

Du Vendredi 23 décembre 2023

Au Lundi 2 janvier 2024



35 VACANCIERS



1 RESPONSABLE



1 CUISINIER



9 ANIMATEURS

DE 20 À 65 ANS



PRÉSENCE D'ESCALIERS



ST PIERRE EGLISE LA MANCHE (50)



1440€

DÉCEMBRE 11 JOURS

Prix de journée Moyen 129

Du Vendredi 23 décembre 2023

Au Lundi 2 janvier 2024



7 VACANCIERS



1 RESPONSABLE



1 ANIMATEURS

DE 20 À 65 ANS

ACTIVITÉS POSSIBLES :

- Découverte de la région
- Préparation des 2 reveillons
- Visite de Cherbourg, spectacle de rue et marchés de Noël
- Visite de la vieille ville
- Cité e la mer
- Cinéma
- Ballade à Barfleur, St Vaast la hougue, Nez de jobourg
- Souhaits des vacanciers

SITUATION :

Petite bourgade située au Nord-Est du département de la Manche en Normandie. Tous commerces sur place. A proximité de Barfleur, et à 20km de Cherbourg

DESCRIPTION DU LIEU :

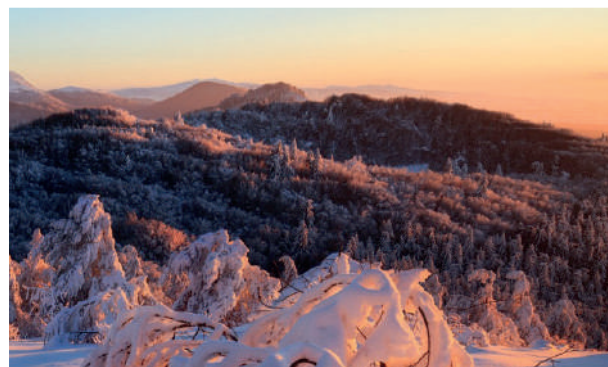
Grand gîte isolé en pleine campagne du Val de Saine. Quelques habitations à proximité. L'espace intérieur est très spacieux et composé de 5 chambres, toutes à l'étage, accessible par des escaliers.

TEMPS DE TRAJET :

Depuis Paris = 4H



PRÉSENCE D'ESCALIERS
MARCHES ÉTROITES



SITUATION :

XONRUPT est une commune française, située en Alsace dans le département des Vosges entre Gérardmer et Colmar, peuplée de 1500 habitants. Dans un splendide écrin de verdure, entre lacs, rivières, cascades, forêts et montagnes vous êtes au paradis de la randonnée et des mille plaisirs en toutes saisons

DESCRIPTION DU LIEU :

Charme et confort. Très spacieux pour séjour en famille, entre amis ou collègues. Sur 2 étages, Salon de jardin, transats, barbecuecune d'elles, sanitaires, WC, baignoire. A proximité d'un bois et des chemins de randonnée

ACTIVITÉS POSSIBLES :

- Visite et découverte de Colmar, Gérardmer la Perle des Vosges et son lac, Riquewihr, La Confiserie des Bonbons des Vosges
- Le château du Haut-Koenigsbourg
- La vallée de Munster
- L'écomusée d'Alsace
- Le lac Noir et le lac Blanc
- Luge D'été Col De la Schlucht
- Randonnées à La route des crêtes
- Parc aquatique
- Parc à thème

TEMPS DE TRAJET :

Depuis Paris = 5H30



1440€

DÉCEMBRE 11 JOURS

Prix de journée Moyen 129

Du Vendredi 23 décembre 2023

Au Lundi 2 janvier 2024



14 VACANCIERS



1 RESPONSABLE



3 ANIMATEURS

DE 20 À 65 ANS



PRÉSENCE D'ESCALIERS

**CE DOCUMENT RECTO EST À REMPLIR PAR LA TUTELLE ET À NOUS ENVOYER DIRECTEMENT.
LES PAGES SUIVANTES SONT À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT OU LA FAMILLE**

CAP PICARDIE Vacances Adaptées Tel: 03.44.50.68.31
259 Rue de l'Empire Mail: cap.picardie@hotmail.fr
60600 AGNETZ Site: cappicardie.com

DATE LIMITE D'ENVOI: DANS LES 15 JOURS OUVRABLES SUIVANT L'INSCRIPTION

**PHOTO
NUMERIQUE DE
L'ANNEE EN COURS
OBLIGATOIRE**

**LA PHOTO DOIT
NOUS ÊTRE MAILÉ
ÉGALEMENT
MERCİ**

LE VACANCIER

Nom :
Prénom :
Date et lieu naissance : / /
Numéro sécurité sociale :
Téléphone : / / / /

LE SÉJOUR

Lieu :
Date : [] au []
Lieu de départ choisi :
Lieu de retour choisi :
Autonomie : Bonne Moyenne Faible

ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE OU FAMILLE

Type d'établissement : Foyer de vie Foyer d'hébergements Foyer occupationnel Foyer appartements E.S.A.T Résidence accueil
Famille d'accueil M.A.S F.A.M E.P.A.H.D Autre:

Nom :
Chef de service :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone (fixe) : / / /
Adresse mail :

PORTABLE INDISPENSABLE : / / /

POUR ENVOYER LES HORAIRES

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone : / / /

POUR ENVOYER LA LISTE VETURE

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone : / / /

TUTEUR

Nom organisme :
Nom Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone : / / /
Adresse mail :

QUI SERA PREVENU EN CAS D'URGENCE

Nom organisme :
Nom Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Adresse mail :

PORTABLE INDISPENSABLE : / / /

Attestation du signataire

Je soussigné :
Qualité :

Certifie exact,
Lu et Approuvé à :
Le : / /

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales incluses dans le catalogue CAP PICARDIE et autorise le responsable du séjour de vacances.
Après consultation d'un médecin, en cas d'urgence, à faire donner tous les soins que nécessiterait l'état de santé du résident et déclare qu'il n'y a pas d'interdiction médicale à suivre les activités prévues dans le descriptif du séjour.

Signature:

LE VACANCIER

Nom :
 Prénom :
 Taille :
 Poids :
 Yeux :

Pathologie et nature du handicap :

Autonomie: Bonne Moyenne Faible

OUI NON

DES PRÉCISIONS...

Handicap moteur
 Fauteuil roulant :
 Déambulateur :

En permanence Occasionnellement
 En permanence Occasionnellement

Diabétique :

..... Fois par jour ou Fois par semaine

Epilepsie :

Maladie chronique :

Cardiopathie :

Enuresie :

Occasionnelle

Encopresie :

Les vaccinations obligatoires
 sont-elle à jour :

Antécédent phlébite :

Trouble du sommeil :

Se lève tôt Se couche tard Dort peu Dort beaucoup
 A peur de l'obscurité A des difficultés à s'endormir Se réveille la nuit
 A des angoisses nocturnes A des insomnies Fait la sieste

Allergies
 Médicamenteuses :

Nom du/des médicament (s)

Alimentaires :

Aliment (s)

Autre :

Femme: contraception

Type

Phobie :

Sait faire un choix
 parmi plusieurs activités :

Pratique régulièrement
 une activité sportive :

Pratique régulièrement
 une activité de loisirs :

Peut soutenir son attention de
 manière prolongée :

A déjà dormi sous tente,
 caravane, mobil home :

Peut prendre les repas en dehors
 du lieu de séjour habituel :

Contre indication à sortir le soir :

3 DOSSIER D'INSCRIPTION

	OUI	NON	DES PRECISIONS...
Appareillage spécifique :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fatigabilité (de 0 à 10) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bon marcheur :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monter sur un lit superposé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monter des escaliers :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emprunter un escalier roulant :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sait faire du vélo :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est déjà monté à cheval :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sait nager :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sortie seul autorisée :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Se repère dans l'espace :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mémorise un lieu à atteindre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mémorise un trajet :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'adapte à des lieux nouveaux :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Supporte les lieux publics :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lit les panneaux indicateurs :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sait demander son chemin :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sait lire l'heure :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Se repère dans le temps :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sait écrire :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sait lire :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lecture labiale :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sait compter :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Argent de poche			
versé à l'association :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autonome :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avec intervention			
de l'éducateur :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion du trousseau :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Connait son schéma corporel :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fumeur :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Gestion des cigarettes :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autonome <input type="checkbox"/> Gere seul <input type="checkbox"/> Ne gere pas seul <input type="checkbox"/> Nombre par jour
Toilette seul(e) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Se brosse les dents :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Se rase :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Se Coiffe :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Habillement seul(e) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Change ses vêtements			
et sous vêtements :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Reconnait ses vêtements :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Se chausse :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bois :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mange :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faut il mixer les aliments :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Regime alimentaire spécifique :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Risque de fausse route :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Troubles alimentaires :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Anorexie <input type="checkbox"/> Boulimie <input type="checkbox"/> Autre

	OUI	NON	DES PRECISIONS...			
Relation encadrement :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Facile <input type="checkbox"/>	A encourager <input type="checkbox"/>	Difficile <input type="checkbox"/>
Relation résidents :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Facile <input type="checkbox"/>	A encourager <input type="checkbox"/>	Difficile <input type="checkbox"/>
Relation enfants :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Facile <input type="checkbox"/>	A encourager <input type="checkbox"/>	Difficile <input type="checkbox"/>
Relation animaux :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Facile <input type="checkbox"/>	A encourager <input type="checkbox"/>	Difficile <input type="checkbox"/>
Troubles du comportement :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Trouble du caractère :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Trouble de la vue :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mal voyant <input type="checkbox"/>	Non Voyant <input type="checkbox"/>	Lunettes / Lentilles <input type="checkbox"/>
Trouble de l'ouïe :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Malentendant <input type="checkbox"/>	Surdit� <input type="checkbox"/>	Appareillage sp�cifique <input type="checkbox"/>
Port d'une proth�se dentaire :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Expression facile :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Compr�hensif :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Compr�hensible :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Communique par le langage verbale :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Utilisation d'une langue gestuelle (langage des signes...) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Utilisation d'une langue gestuelle tactile :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Communique avec des attitudes, un geste ou objet � valeur de communication :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Communique par pictogrammes, dessins, photographies :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Communique par cris, vocalises ou autres signe oraux � valeur codifi�e :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Aphasie :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Logorrh�es/It�rations :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Vacances en couple (dans la m�me chambre) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Objet f�tiche :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Go�ts particuliers :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Tendance � fuguer :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Tendance � la kleptomanie :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Troubles de la m�moire :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
D�lires, hallucinations :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Phobies :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Crise d'angoisse :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mise en danger de soi :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Troubles obsessionnels compulsifs :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Rituels :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Tendance au retrait :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

5 HABITUDES DE VIE

	OUI	NON	PRÉCISIONS...
Agressivité :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Envers lui-même :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Envers les autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comportement à risque (attouchement, violence...)			
Envers lui-même :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Envers les autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Antécédents connus :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comportement exhibitionniste :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sensible à la douleur (de 0 à 10) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exprime sa douleur :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ethylisme :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Durant le séjour pourra être pris en photo			Ces photos pourront être publiées sur notre site internet. Cette rubrique ne concerne pas les albums privés à destination des vacanciers
Seul :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En groupe :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soins infirmiers pendant le séjour :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Merci de compléter la fiche de soins infirmiers durant le séjour que vous trouverez dans ce catalogue après avoir contacté une IDE

REMARQUES IMPORTANTES

.....

.....

.....

.....

OBLIGATOIRE NOUS JOINDRE EGALEMENT UN RAPPORT DE COMPORTEMENT, ou DE SITUATION, ou NOTE DE SYNTHÈSE, DACTYLOGRAPHIE.

Complété par :

Qualité :

Date :

Vu et validé par le
chef de service :

Date :

Signature :

Signature et cachet
de l'établissement :



L'ASSOCIATION CAP PICARDIE SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER UNE INSCRIPTION SI L'AUTONOMIE DU VACANCIER N'EST PAS ADAPTÉE AU SÉJOUR CHOISI.



INFORMATIONS SUR LE VACANCIER

Nom :
 Prénom :
 Numéro sécurité sociale :
 Séjour :



Nom :
 Prénom :
 Fonction :
 Numéro d'un permanent :/...../...../.....
 Numéro de fixe :/...../...../.....
 Numéro de portable :/...../...../.....

Pathologie et nature du handicap :

TRAITEMENT ET POSOLOGIE

Nom du médicament :

.....

ORDONNANCE DU/..../....

Matin : Midi : Soir : Coucher :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

SOINS OU INJECTIONS PREVUS

Nom du médicament :

Date :

Traitement dans la valise :
(oui ou non)

Traitement à retirer en pharmacie :
(oui ou non)

.....
.....
.....
.....

DIABETE

Si le vacancier est diabétique, vous devez impérativement nous contacter à la rédaction du document SANTE MEDICATION pour que l'on convienne ensemble du protocole à mettre en place (notamment pour le jour de départ)



7 SOINS INFIRMIERS DURANT LE SEJOUR

INFORMATIONS SUR LE VACANCIER

Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance :/...../.....
Numéro sécurité sociale :
Foyer :

INFORMATIONS: SI SOINS INFIRMIERS DURANT LE SÉJOUR, VOUS DEVEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC UN CABINET D'IDE PROCHE DU LIEU DE SÉJOUR. À REMPLIR PAR VOS SOINS. MERCI.

INFORMATIONS POUR LES SOINS

Date de prise de contact :/...../.....
Nom du cabinet :
Nom de l'infirmier-ère :
Adresse :
Téléphone :/...../...../.....
Mobile :/...../...../.....

NATURE DES SOINS

.....
.....
.....
.....

DATE DES SOINS

Le à
Le à
Le à
Le à
Le à
Le à

PRÉCISIONS...

.....
.....
.....
.....

Nom :
Prénom :
Date :/...../.....

Maladie (cardiopathie, phlébite...) ayant une incidence sur le quotidien:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Accident, opération (récente ou ancienne) ayant une incidence sur le quotidien:

Date :

.....

Date :

.....

Date :

.....

Date :

.....

Date :

.....

Date :

.....

Date :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LES AIDES AUX PROJETS VAVANCES



La vocation du dispositif des aides aux projets vacances est de permettre aux personnes en situation de fragilité sociale et économique (familles notamment monoparentales, jeunes, adultes isolés et personnes en situation de handicap) de construire leur projet vacances, avec un encadrement social.

Les aides aux projets vacances:

Les aides aux projets vacances sont des aides à la personne versées sous forme de Chèques-Vacances. Leur vocation est de permettre aux personnes en situation de fragilité sociale et économique (familles notamment monoparentales, jeunes, adultes isolés et personnes en situation de handicap) de construire leur(s) premier(s) projet(s) de vacances, en lien avec un référent social, salarié ou bénévole.

Les aides aux projets vacances ne s'adressent ni aux particuliers ni aux associations locales non fédérées. L'Agence s'appuie sur des organismes à vocation sociale ou médico-sociale qui animent un réseau de structures sur le territoire.

Les partenaires de l'ANCV dans ce programme positionnent ainsi les vacances comme un support d'intervention complémentaire au service d'une démarche d'insertion sociale, d'animation socioculturelle ou socioéducative.

Au-delà du séjour en lui-même, qui constitue la consécration du projet, l'accompagnement social avant, pendant et après le séjour joue un rôle fondamental pour favoriser l'émergence d'effets psycho-sociaux (consolidation des liens sociaux et / ou familiaux, remobilisation par la mise en projet des individus, renforcement de compétences, aptitudes et savoir-être transférables, ...)

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site de l'ANCV à l'adresse suivante :

<http://actionsociale.ancv.com/Les-aides-aux-projets-vacances>

Les vacanciers intéressés peuvent se rapprocher des partenaires Aides aux Projets Vacances (APF, AFSEP, CAF, Centres Sociaux, UFCV, UNAPEI...)

La liste complète des partenaires ANCV vers qui vous renseigner est disponible à l'adresse :

<http://actionsociale.ancv.com/Les-aides-aux-projets-vacances/Les-partenaires-du-programme-aides-aux-projets-vacances#apv>

Notre Association est adhérente à l'ANCV ce qui l'autorise à percevoir des chèques vacances en règlement partiel ou total des séjours proposés.

LES FINANCEMENTS

1- UNE AIDE POSSIBLE POUR LES VACANCES ADAPTEES :

La loi du 11 Février 2005 pose le principe du « droit à compensation » : « la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, de son âge ou son mode de vie ». Il vise à permettre à la personne handicapée de faire face aux conséquences de son handicap dans la vie quotidienne en prenant en compte ses besoins, ses attentes et ses choix de vie, exprimés dans son « projet de vie ». Dans ce cadre les charges liées aux surcoûts des vacances adaptées peuvent donner droit à compensation au titre des charges exceptionnelles de la PCH.

2- QU'EST CE QUE LE SURCOÛT DES VACANCES ADAPTEES ?

C'est la part du coût liée au handicap : Les charges de personnel d'accompagnement Les charges liées au surcoût des équipements spécifiques (véhicule adapté, hébergement spécifique, etc...) Une partie (la moitié) des frais de structure (fonctionnement de l'association).

3- QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Les prestataires de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) dans le cadre des charges exceptionnelles. Même les personnes en établissement.

4- OU S'ADRESSER ?

Auprès de la MDPH (Maison Départementale de la Personne Handicapée) de votre département.

5- QUEL EST LE MONTANT DE CETTE PENSION ?

Elle peut aller jusqu'à 1800€ sur 3 ans toutes charges exceptionnelles incluses.

6- AUTRES AIDES POSSIBLES

Vous pouvez demander une aide auprès de :

- La CAF (Caisse Allocation Familiale)
- Le CCAS (Centre Communal d'Action Social) de votre mairie
- Votre CE (Comité d'Entreprise) en aide directe ou sous forme de chèques vacances.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

EXTRAIT DU DECRET N°94-490 DU 15 JUIN 1994 PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI N°92-645 DU 13 JUILLET 1992 FIXANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITES RELATIVES A L'ORGANISATION ET A LA VENTE DE VOYAGES OU DE SEJOURS.

TITRE VI DE LA VENTE DE VOYAGES OU DE SEJOURS.

ART.95 - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa(a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

ART.96 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1°La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés.

2°Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil.

3° les repas fournis.

4°La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.

5°Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas notamment de franchissement des frontières ainsi que leur délai d'accomplissement. 6°Les visites, excursions et autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix.

7°La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour, ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour, cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ.

8°Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte, à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde.

9°Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret.

10°Les conditions d'annulation de nature contractuelle.

11°Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après.

12°Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme.

13°L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

ART.97 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

ART.98 -Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes

1°Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant(ici : Caisse D'épargne De Picardie) et son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur.

2°la destination ou les destinations du voyage et en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates.

3°les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour.

4°Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil.

5° le nombre de repas fournis.

6°La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.

7°les visites, excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour.

8°le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après.

9° l'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjours lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou les prestations fournies.

10°Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour.

11°les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur.

12°les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamations qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage ou au prestataire de services concernés.

13°la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus.

14°les conditions d'annulation de nature contractuelle.

15° les conditions d'annulation prévues aux articles 101,102 et 103 ci-dessous.

16°les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur.

17°les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.

18°la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur.

19°l'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéro de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.

b)pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

ART.99 - L'acheteur peut céder son contrat à un concessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat ne produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

ART.100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse, qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou les devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

ART.101 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception : -soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées -soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les deux parties. Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ. ART.102 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalités des sommes versées ; l'acheteur reçoit dans ce cas une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supporté si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

ART.103 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévues au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.

-soit, s'il ne peut lui proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

CONDITIONS GENERALES

NOS SEJOURS SONT OUVERTS A TOUTE PERSONNE DEFICIENTE MENTALE HOMME OU FEMME DE PLUS DE DIX HUIT ANS, DE TOUTE PROFESSION, DE TOUTE CONDITION SOCIALE, DE TOUTE RELIGION.

ADHESION:

TOUT PARTICIPANT À NOS SEJOURS DOIT ETRE ADHERENT A L'ASSOCIATION CAP PICARDIE ET RÉGLER UNE COTISATION ANNUELLE DE 8 EUROS (DE JANVIER A DECEMBRE).

INSCRIPTION ET RÈGLEMENT:

LA RESERVATION DES SEJOURS EST ENREGISTREE À LA RECEPTION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION ACCOMPAGNEE DES ARRHEES ET DE L'ADHESION À CAP PICARDIE.

TOUTE PARTICIPATION N'EST DEFINITIVE QU'À RECEPTION DU SOLDE DU SEJOUR QUI DOIT NOUS PARVENIR 20 JOURS AVANT LE DEPART.

NOS PRIX COMPRENNENT :

LES FRAIS D'ORGANISATION, L'HEBERGEMENT, LA PENSION COMPLETE, L'ANIMATION, LES ACTIVITES DE LOISIRS, L'ENCADREMENT, LES ASSURANCES ET LE TRANSPORT INDIQUE.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS : L'ARGENT DE POCHE, LES FRAIS MEDICAUX, LES TRANSPORTS AUTRES QUE CEUX CITES DANS LE CATALOGUE OU EN DEHORS DES DATES INDIQUEES, L'ADHESION ANNUELLE.

L'ASSOCIATION EST ADHERENTE À L'A.N.C.V (AGREMENT N°059 670), CE QUI L'AUTORISE À PERCEVOIR DES CHEQUES VACANCES EN REGLEMENT PARTIEL OU TOTAL DES SEJOURS PROPOSES. DES FACILITES DE PAIEMENT PEUVENT ETRE ACCORDEES APRÈS L'ETUDE DE CAS PARTICULIERS. UN **COMPTE RENDU DE SEJOUR SERA FOURNI AU RETOUR.**

ANNULATION:

DES FRAIS D'ANNULATION POURRONT ETRE RETENUS SUR LA TOTALITE DU SEJOUR :

-PLUS DE 60 JOURS AVANT LE DEPART :	80 %
-ENTRE 60 ET 21 JOURS AVANT LE DEPART :	90 %
-MOINS DE 20 JOURS AVANT LE DEPART :	100 %

CEPENDANT UN PARTICIPANT PEUT SE FAIRE REMPLACER SUR LE SEJOUR PAR UNE AUTRE PERSONNE. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA CONSENTI SI UNE PERSONNE QUITTE LE SEJOUR AVANT LA DATE PREVUE. CHAQUE PARTICIPANT EST LIBRE DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE ANNULATION INTERRUPTION SEJOUR, DANS TOUS LES CAS, L'ADHESION RESTE ACQUISE A L'ASSOCIATION. EN CAS D'ANNULATION DE NOTRE PART (INSUFFISANCE DE PARTICIPANTS, DIFFICULTES IMPREVUES) LE REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSEES LIBERE CAP PICARDIE.

RESPONSABILITE:

L'ASSOCIATION SE RESERVE LE DROIT DE RENVOYER, APRÈS AVOIR INFORME LA FAMILLE OU LE FOYER, UN PARTICIPANT DONT LE COMPORTEMENT METTRAIT EN DANGER SA PROPRE SECURITE, CELLE DES AUTRES OU LE BON DEROULEMENT DU SEJOUR. DANS CE CAS, L'INTEGRALITE DES FRAIS DE RAPATRIEMENT SERA A LA CHARGE DE LA PERSONNE CONCERNEE OU DE SON REPRESENTANT LEGAL ET AUCUN REMBOURSEMENT NE SAURAIT ETRE CONSENTI.

L'ASSOCIATION AGISSANT EN QUALITE D'ORGANISATEUR DE SEJOUR DE VACANCES EST CONDUITE A CHOISIR DIFFERENTS PRESTATAIRES DE SERVICES (transporteurs, loueurs de gîte...) POUR L'EXECUTION DE SES PROGRAMMES ; SI EN CAS DE DEFAILLANCE D'UN PRESTATAIRE OU POUR DES RAISONS IMPERIEUSES (circonstances politiques, réquisitions, grèves, climat) NOUS NOUS TROUVONS DANS L'OBLIGATION D'ANNULER TOUT OU PARTIE DES ENGAGEMENTS PREVUS, NOUS FERIONS TOUT NOTRE POSSIBLE POUR LES REMPLACER PAR DES PRESTATIONS EQUIVALENTES. L'ASSOCIATION DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE, DETERIORATION, VOLS D'OBJETS PERSONNELS OU D'ARGENT, À L'EXCEPTION DE CEUX QUI AURONT FAIT L'OBJET D'UN COURRIER DEMANDANT EXPRESSEMENT LEUR GARDE PAR LES RESPONSABLES DU GROUPE DE VACANCIERS.

POUR CHAQUE SEJOUR, IL EST DEMANDE DE VOUS MUNIR DE LA PHOTOCOPIE CERTIFIEE CONFORME DE VOS PAPIERS D'IDENTITE :

- CARTE D'IDENTITE
- CARTE DE S.S
- CARTE DE MUTUELLE
- D'UNE ORDONNANCE MEDICALE EN CAS DE PERTE DE MEDICAMENTS OU POUR LE RENOUELEMENT DE CEUX-CI.

IL EST EGALEMENT NECESSAIRE DE NOUS FAIRE PARVENIR UN ORDONNANCIER. LES MEDICAMENTS SERONT PREPARES DANS LES 4 PILULIERS HEBDOMADAIRES PAR LES PERSONNES RESPONSABLES DANS LES FOYERS OU LA FAMILLE.

NOS ENCADRANTS N'ONT PAS LA COMPETENCE POUR LES PLACER DANS LES PILULIERS. SEULS, LES INFIRMIERS SERONT AUTORISES A LE FAIRE. AINSI, NOS ANIMATEURS SONT AUTORISES À LES DISTRIBUER.

ASSURANCE :

NOTRE ASSURANCE COUVRE TOUTES LES ACTIVITES ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION, TOUT ADHERENT EN BENEFICIE PENDANT LA TOTALITE DU SEJOUR.

MAIF N°2028515 R

LA RESPONSABILITE CIVILE DEFENSE RECOURS, LES ACCIDENTS CORPORELS ET FRAIS DE RECHERCHE, L'ASSISTANCE RAPATRIEMENT EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT .DETAILS DES GARANTIES SUR DEMANDE. EN CAS DE MALADIE NECESSITANT L'ARRET DU SEJOUR, DECES D'UN PROCHE PARENT, CETTE ASSURANCE COUVRIRA LE RETOUR A DOMICILE. CEPENDANT, LA PARTIE DU SEJOUR NON EFFECTUEE NE SERA PAS REMBOURSEE PAR CAP PICARDIE. VOUS DEVEZ CONTACTER VOUS-MEME L'ASSURANCE INTERRUPTION DE SEJOUR.

A NOTER :

CETTE ASSURANCE NE COUVRE PAS LE VOL OU LA PERTE D'EFFETS PERSONNELS, NI LES OBJETS DE VALEUR OU LES ESPECES.LE RAPATRIEMENT SANITAIRE EN CAS D'IMPOSSIBILITE, PAR LE PARTICIPANT DE SUIVRE LE SEJOUR.

FRAIS MEDICAUX:

NOUS FERONS L'AVANCE ET VOUS ADRESSERONS LE MONTANT. APRÈS RECEPTION DU RÈGLEMENT, NOUS VOUS ADRESSERONS LA FEUILLE DE SOINS.

UNE PERMANENCE TELEPHONIQUE SERA ASSUREE
PENDANT LES SEJOURS

NOTRE SITE INTERNET EST DESORMAIS DISPONIBLE À L'ADRESSE SUIVANTE : WWW.CAPPICARDIE.COM



Association CAP PICARDIE
529 Rue de l'Empire
60600 AGNETZ
03.44.50.68.31
cap.picardie@hotmail.fr
Site Internet : www.cappicardie.com

Bureau ouvert :

Du Lundi au Vendredi
De 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Pour S'Inscrire :

Etape 1 : NOUS APPELER par téléphone pour confirmation de la disponibilité

Etape 2 : CONFIRMER par mail (ou courrier) en indiquant l'adresse du lieu de vie du vacancier et l'adresse de son tuteur.

Etape 3 : Nous vous faisons parvenir un « **BON DE RESERVATION » et le dossier (7 pages) par mail.**

Etape 4 : Vous nous envoyez le Dossier d'Inscription + Santé Médication à la fin du catalogue plus les arrhes dans les 10 jours ouvrables (2 semaines) pour une réservation définitive.



Cap Picardie est une association de Loi 1901
Siège Social : 529 Rue de l'Empire-60600 AGNETZ
Nous acceptons les règlements par Chèques Vacances ANCV
Immatriculation ATOUT France IM060120007
Garantie Financière GROUPAMA-RCP MAIF
Agrément Vacances Adaptées Organisées n°2015-03 VA-PH

